

Politique d'accès internet

- Portée** La présente politique s'adresse à tous les utilisateurs de nos services internet, abonnés et non-abonnés
- Buts** La présente politique a été établie dans le but d'offrir un service d'accès à internet efficace et équitable pour tous, en tenant compte des ressources humaines, matérielles et financières disponibles. Elle a aussi pour but d'encadrer l'usage de nos ordinateurs et prévenir les abus.
-

Libellés

1. L'accès à internet est offert à la bibliothèque afin que les abonnés, et dans un second temps les non-abonnés, puissent s'informer, s'éduquer et se distraire.
2. **L'accès aux postes internet en coûte 0.95\$ par 15 minutes pour les abonnés, et 1.65\$ par 15 minutes pour les non-abonnés. Les 2 ordinateurs réservés aux enfants sont gratuits.**
3. Il y a 5 ordinateurs mis à la disposition des usagers dans la section adulte au deuxième étage, et 2 sont disponibles dans la section enfants au premier.
4. Les usagers peuvent accéder à internet via leur ordinateur portable par l'intermédiaire du WIFI Biblio-Cableamos.
5. Le droit d'accès aux ordinateurs peut être retiré de façon permanente ou temporaire.

Règles

1. **Le branchement à des ressources à caractère haineux, violent ou pornographique est strictement interdit.**
2. Les abonnés ne peuvent se brancher sur un serveur payant.
3. **Un abonné de la bibliothèque ne peut avoir de frais dépassant les 10\$ à son dossier pour être en mesure d'utiliser un poste internet.**
4. Les abonnés de moins de 13 ans doivent utiliser les ordinateurs de la section enfant.
5. Les adolescents de 13 à 15 ans doivent utiliser les ordinateurs de la section des adultes.
6. Un adolescent ou un adulte ne peut utiliser les ordinateurs de la section des enfants. Ceux-ci sont réservés aux enfants 12 ans et moins seulement.
7. Le port d'écouteurs est requis pour bénéficier du son présent sur plusieurs sites.
8. Il ne peut y avoir aucune réservation de poste internet, ni par téléphone ni en personne. La bibliothèque se base sur le principe du premier arrivé, premier servi.
9. De même, il n'existe pas de système de priorité entre abonnés et non-abonnés. Encore une fois, le principe du premier arrivé premier servi s'applique.
10. L'impression fait partie du coût d'utilisation des postes internet, mais les usagers doivent utiliser leurs propres feuilles. Sinon, des feuilles sont disponibles au comptoir du prêt au coût de 0.02\$ par feuille.

11. **Un seul abonné à la fois peut utiliser un poste internet.** La seule exception concerne les formations et cours offerts par la bibliothèque.
12. **Un maximum de 1 heure est alloué à chaque enfant** pour l'utilisation d'un poste internet gratuit chaque jour.
13. Les usagers qui contreviennent aux règles d'utilisation établies dans la présente politique peuvent se voir privés de leur privilège d'utilisation d'internet pour une période allant de deux semaines pour une première offense à un retrait permanent dans le cas d'offenses graves et répétées.
14. Les employés du comptoir et les techniciennes peuvent décider d'un retrait temporaire des privilèges d'un utilisateur liés à l'utilisation des postes internet de la bibliothèque, mais seule la(le) bibliothécaire peut retirer les dits privilèges de façon permanente.

Procédures pour les postes internet

1. L'employé du comptoir de prêt demande si l'utilisateur est abonné à la bibliothèque et l'informe des tarifs pour les abonnés et les non-abonnés.
2. Vérifier la disponibilité des postes internet.
3. Dans le cas d'un abonné, demander la carte de bibliothèque ou le numéro d'abonné et vérifier le dossier (amende, notes, etc.).
4. Si l'abonné a des amendes dépassant les 10\$, l'informer qu'il ne peut utiliser un poste internet avant d'avoir remboursé celles-ci.
5. Dans le cas d'un non-abonné, demander ses coordonnées et les inscrire au cartable.
6. Informer l'utilisateur des règles à suivre.
7. Abonnés et non-abonnés doivent laisser soit leur carte de bibliothèque soit une pièce d'identité (permis de conduire, carte d'assurance maladie, carte étudiante, etc.) au comptoir pour la durée de leur utilisation d'un poste internet. Les enfants de moins de 12 ans sont exemptés de cette règle.
8. L'abonné s'acquitte des frais d'utilisation d'un poste internet lorsqu'il a terminé.
9. L'utilisateur se voit remettre sa carte ou pièce d'identité après s'être acquitté des frais d'utilisation.